

# Le chantier démarre...

Après les phases d'études et de consultation des entreprises, l'Office a signé le 16 décembre dernier le marché de travaux avec l'entreprise DUMEZ - IDF. Les premières interventions dans vos logements concernent la condamnation des vide-ordures, elles commenceront début mars 2011. L'ensemble des travaux s'étalera sur une durée d'environ 18 mois. Dans ce document, vous trouverez différents renseignements importants, qui vous serviront durant toute la période des travaux.



Vue sur la future façade côté cimetière.

## Vos interlocuteurs pendant les travaux

**L'Entreprise** a la charge de la réalisation des travaux. Cette mission sera assurée par l'**Entreprise DUMEZ**, représenté par **Pascal GUESNIER, Antoine MOUTON et Fayçal HOUMEL** (ingénieurs coordonnateurs de travaux). Elle est assistée dans la réalisation des travaux de ses entreprises sous-traitantes.



**La Maîtrise d'Œuvre** veille à la bonne exécution des travaux. Cette mission est assurée conjointement par le **cabinet d'architectes BOSOM & ONATE** et le **Bureau d'étude EURATECH**, représentés par **H. BOSOM**, et par **JR. VAPAILLE**.



**La Maîtrise d'Ouvrage** est la responsable du projet et coordonne les différents intervenants. Cette mission est assurée par **Azdine HAMADI**, chargé d'opérations au sein de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage de l'Office. Il est votre principal interlocuteur pour le chantier de réhabilitation.



**La Délégation de Rosny-sous-Bois** reste à votre écoute pour les problèmes liés à la gestion courante de votre immeuble (6, rue de Mulhouse 93 110 Rosny-sous-Bois - 01 48 12 11 80).



## L'information pendant le chantier

Durant tout le déroulement du chantier, nous veillerons à vous communiquer toutes les informations utiles.

Des moyens permettant de recueillir vos avis et vos remarques seront mis en place :

- Des réunions d'information seront organisées avec le groupe de locataires référents et le représentant de l'Entreprise (une réunion par mois).
- Un cahier de liaison sera à votre disposition à votre point d'accueil afin que vous puissiez mentionner les éventuelles difficultés rencontrées pendant les travaux dans votre logement.
- Un numéro de téléphone du bureau de chantier (**N° 01 43 00 35 68**) est opérationnel pour répondre à d'éventuelles questions sur le déroulement et l'avancement des travaux ainsi que pour la confirmation de rendez-vous.
- La diffusion chaque fois que nécessaire d'une plaquette de communication "Info Concertation".
- La mise en place d'affichages dans les halls chaque fois que nécessaire.
- L'organisation de réunions publiques à chaque phase importante du chantier (la réunion publique de démarrage du chantier a eu lieu le 25 janvier 2011 en présence d'environ 35 locataires).

## Les travaux dans votre logement

### L'état des lieux préalable

- Les dates de rendez-vous vous seront communiquées par l'Entreprise **deux semaines avant**.
- **Le chantier démarre par une visite du logement**, en présence de l'Entreprise, du Maître d'Œuvre et d'un représentant de l'Office. C'est une phase importante pour le bon déroulement du chantier. Votre présence, ou celle d'une personne pouvant vous représenter, est indispensable.
- Cette visite permet :
  - De rappeler le **programme des travaux** prévus dans chaque logement.
  - D'établir un **état des lieux** de votre logement.
  - D'établir une **fiche travaux** et de relever les éventuels problèmes existants.
  - D'expliquer le **processus d'intervention** de l'Entreprise dans votre logement.
  - De répondre à vos **questions**.
- **Lors de ce premier rendez-vous, l'état des lieux sera établi avec vous.**

### Le déroulement des travaux dans votre logement

- Pour chaque intervention, vous serez avertis du passage des entreprises suffisamment tôt :
  - Par courrier, 15 jours avant la date prévue.
  - Par téléphone ou avis de passage, environ 48 heures avant son intervention.

### La réception des travaux

- Une fois les travaux dans votre logement terminés, **une dernière rencontre** entre vous, l'Office, la Maîtrise d'Œuvre et l'Entreprise sera organisée.
- Durant ce rendez-vous, un **état des lieux de fin de travaux** et un **procès-verbal de réception** seront établis.
- Cette visite de **constat de bonne fin de travaux** permettra de s'assurer de la qualité et de la conformité des travaux effectués.
- L'entreprise vous communiquera éventuellement les notices et documentations détaillant l'utilisation et l'entretien de vos nouvelles installations.
- Un guide de la réhabilitation sera diffusé par l'Office dans cette phase de réception des travaux.

## L'organisation de la collecte sélective des ordures ménagères

Les trappes d'ordures ménagères de vos logements et celles des locaux poubelles du rez-de-chaussée seront condamnées. Des poubelles amovibles seront mises en place provisoirement sur le parking pour évacuer vos déchets ménagers.

■ **IMPORTANT !** : Pour garantir votre sécurité, à chaque intervention, les personnes chargées de réaliser les travaux dans votre logement devront systématiquement vous présenter leur badge personnalisé.

### Le calendrier des chantiers

- **La préparation des chantiers** s'est déroulée du mois de janvier au mois de mars 2011.
- **Les travaux dans vos logements** commenceront par la condamnation des trappes de vide-ordures et débuteront à partir du mois de Mars 2011.
- **Les travaux relatifs à l'électricité, la peinture, le sol et les portes palières** commenceront à partir du mois de mai 2011.
- **Le logement témoin** sera disponible à partir du mois d'avril, des visites seront organisées à partir du mois de Mai 2011.



Vue sur la façade côté nouvelle rue du Général Lecorguillier.



# L'organisation des travaux

## Les accès aux logements

Durant les prochains mois, votre immeuble sera en travaux.

Les zones en travaux changeront selon l'avancement des chantiers.

Cependant, les cheminements seront clairement balisés et protégés pour assurer en permanence votre sécurité et faciliter l'accessibilité à votre immeuble. Suivant l'avancement du chantier, vous serez informés régulièrement des modifications de l'accessibilité à vos immeubles et du déroulement du chantier par voie d'affichage dans les halls ou par la publication d'un support de communication "Info concertation".

## Le courrier

Provisoirement, et pendant la période du chantier, vos boîtes aux lettres seront transférées au rez-de chaussée de l'immeuble, sis - 1, rue du Général Lecorguillier, dans un local dédié. Nous vous invitons à récupérer votre courrier à cette adresse.

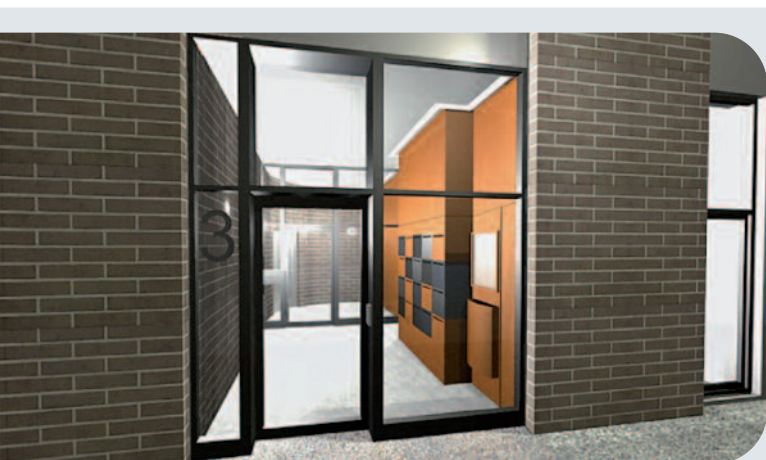


Perspective.

## Le logement témoin

→ Afin de vous permettre de visualiser, les travaux qui seront réalisés dans votre logement, vous pourrez visiter à partir de la fin du mois de Mai 2011, le logement témoin : appartement n°362 situé au 1, rue du Général Lecorguillier.

Des visites et des permanences seront organisées par l'entreprise pour vous informer sur les travaux à réaliser dans votre logement.



Perspectives sur le hall.

## Les chantiers recrutent !

Si vous êtes en recherche d'emploi, des contrats peuvent vous être proposés dans le cadre des chantiers.

→ Pour plus d'informations, vous pourrez contacter :  
CCAS de Neuilly-sur-Marne  
M<sup>me</sup> KATIA SALVADO au 01 41 54 80 50 / 54,  
elle pourra répondre à toutes vos questions  
et vous aider dans vos démarches.

